

Service Risques Énergie et Déchets Risques Naturels Prévention des Risques Naturels	Basse-Terre, le 24 octobre 2024
---	---------------------------------

## COMPTE-RENDU

<b>Réunion</b>	Révision des PPRN - Cartographie des enjeux
<b>Date / Horaire</b>	Vendredi 12 Janvier 2024 - 9h30
<b>Lieu</b>	Salle du conseil municipal - Mairie du Gosier
<b>Ordre du Jour</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Présentation et validation de la cartographie des enjeux de la commune</li></ul>

### Personnes présentes

#### Commune du Gosier

- MONTOUT Liliane, 1ère Adjointe au Maire
- SAME Chantal, Directrice gestion et prévention des risques
- KOMLA Nicolas, Service Aménagement du Territoire
- 

#### DEAL

- PONS Sylvain, responsable de l'Unité PPRN (RED)
- EDOUARD Christelle, chargée de mission PPRN (RED)
- FAUNY Corentin, chargé de mission PPRN (RED)

### Contexte général

Dans le contexte de la révision du PPRN de la commune du Gosier, un deuxième atelier dédié à la cartographie des enjeux communaux a eu lieu le 12/01/2023. Celui-ci fait suite au premier atelier de co-construction de la cartographie des enjeux communaux du

07/11/2023, ainsi qu'à la réunion de présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux qui s'est tenue le 25/09/2023.

Le deuxième atelier avait pour objectif principal de discuter de la proposition de cartographie des enjeux de la commune, établie à partir du premier atelier commun, et de valider la cartographie des enjeux qui servira de référence pour le croisement avec les aléas naturels en vue de l'élaboration du Plan de Zonage Réglementaire (PZR).

### **Déroulé de l'atelier**

- La DEAL a rappelé les objectifs de l'atelier du jour.
- Des échanges ont eu lieu sur les différentes zones d'enjeux environnementaux.
- Une vérification générale des zones à enjeux (A, B, C) a été effectuée.

### **Points clefs de l'atelier**

#### Cartographie des enjeux

##### ➤ *Validation des cartographies*

- La commune a étudié la cartographie des zones d'enjeux A/B/C et indique que cette dernière apparaît cohérente et reflète le travail de co-construction du premier atelier.
- La zone d'habitats de Belle Plaine est en zone B urbanisée. Un projet de régularisation du foncier est envisagé par la commune.
- Rappel des zones d'enjeux :
  - zone A : centre-bourg, zone fortement artificialisée
  - zone B : zone urbanisée
  - zone C : zone non construite, habitats diffus, zone agricole
- Différence entre les zone A et B : Dans les zones à risques, il y aura plus de souplesse pour les zones A que pour les zones B.

##### ➤ *Enjeux environnementaux*

- Rappel sur les éléments qui constituent ces enjeux : les mares, les zones humides, la mangrove, les marécages, marais salants.  
Le recensement des mares s'est réalisée à partir de la BD TOPAGE 2022.  
La donnée mangrove, marécage , marais salants proviennent de la base de données de l'ONF.
- Le règlement en cours délaboration permettra d'introduire des contraintes vis à vis des enjeux environnementaux telles que les mares (remblais interdits, ....)

- Pour toute infraction au PPRN (servitude d'utilité publique du PLU), le maire peut sanctionner ce type d'infraction en vertu de son pouvoir de police. Le remblaiement d'une mare est une infraction du code de l'urbanisme.

### Révision du PLU

La commune est en phase d'élaboration du PLU, qui pourrait être arrêté au début de l'année 2024. Il est prévu de recenser les différentes mares présentes sur le territoire de la commune.

### Instruction des actes d'urbanisme (rappel)

Le projet LIZMAP permet de faciliter l'instruction des actes d'urbanisme. Ce projet regroupe le PPRN en vigueur ainsi que les cartes d'aléas (inondation, mouvement de terrain et submersion marine).

### Projets à court et moyen terme sur le territoire de la commune

- La zone de Bas du Fort est en zone C concernée par un aléa inondation et un aléa submersion marine. Il est prévu une zone d'activité de loisirs. Cette zone serait inconstructible sur le plan de zonage réglementaire. Toutefois, des structures légères en lien avec des activités de loisirs pourraient être acceptées.

### Suite et perspectives

- Une fois les cartographies d'aléas et d'enjeux validées, le croisement des couches pour l'établissement d'un Plan de Zonage Réglementaire (PZR) pourra débuter. En parallèle, la DEAL poursuit le travail engagé sur la révision du règlement PPR. Ce dernier pourra être présenté dans les grandes lignes au même moment que le PZR au cours du premier semestre 2024.